Rectorat – DEC1

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE REMPLACEMENT

Article D.334-19 et D.336-18 du code de l'éducation

Les candidats qui, pour cause de de force majeure dûment constatée, n'ont pu se présenter à tout ou partie des épreuves organisées au cours ou à la fin de l'année scolaire peuvent, sur autorisation du recteur, se présenter aux épreuves ou parties d'épreuve de remplacement correspondantes, organisées au début de l'année scolaire suivante.

Cette demande est à renvoyer au plus tard pour le 4 juillet 2022 (épreuves anticipées et terminales) et pour le 8 juillet 2022 pour les candidats n'ayant pu être présents aux épreuves du second groupe

Nom du candidat : ……

Prénom(s) du candidat : ……

Date de naissance : ……..

Etablissement : ……

Baccalauréat :

Général Epreuves terminales

Technologique série : Epreuves anticipées

(rayer la mention inutile)

demande mon inscription aux épreuves de remplacement du baccalauréat suivantes :
(joindre obligatoirement un justificatif : courrier, certificat médical ou tout autre pièce justifiant l'empêchement)

Epreuves de remplacement :

La session de remplacement ne comporte pas d'épreuves d'éducation physique et sportive ni d'épreuves facultatives.
Les notes obtenues à la session de juin, à l'épreuve d'éducation physique et sportive et le cas échéant aux épreuves facultatives sont reportées et prises en compte lors de la session de septembre.

Fait à :
Le :

Signature du candidat ou de son représentant légal s'il est mineur

Courrier à renvoyer :
Rectorat de Limoges
Division des examens et concours
Bureau du baccalauréat général et technologique (DEC1)
13 rue François Chénieux 87031 Limoges Cedex – Courriel : dec-bac@ac-limoges.fr